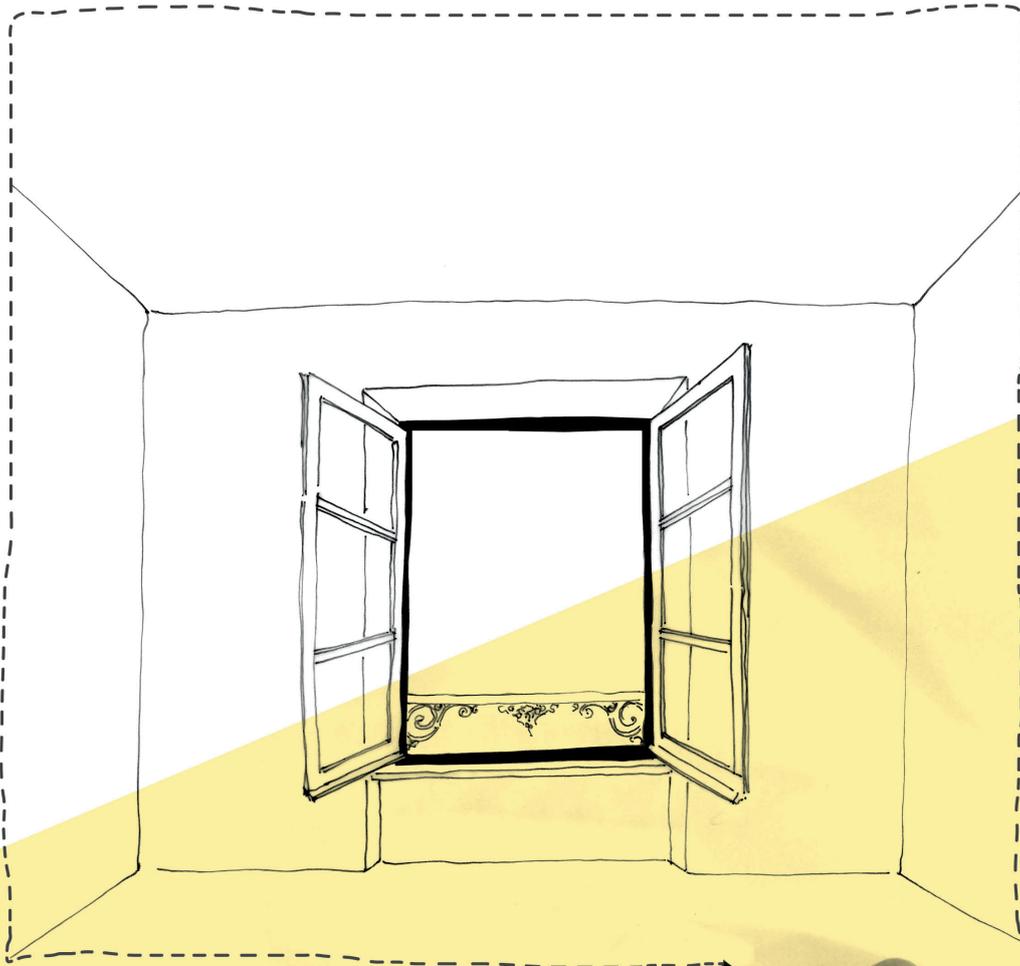


CONCOURS D'IDÉES

MICRO-ARCHITECTURE[S] #2

ORGANISÉ PAR LE CAUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
RÈGLEMENT DU CONCOURS ET RENSEIGNEMENTS : WWW.CAUE54.FR
INSCRIPTIONS JUSQU'AU 2 OCTOBRE 2020



FENÊTRES HABITÉES

54
Meurthe-et-Moselle

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



CONCOURS D'IDÉES
MICRO-ARCHITECTURE[S] #2

« **FENÊTRES HABITÉES** »
Une épaisseur appropriée

CONCOURS POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET DESIGN

Renseignements :

www.caue54.fr

Inscriptions :

abrantonne@caue54.departement54.fr
clamelliere@caue54.departement54.fr

Inscriptions jusqu'au **2 octobre 2020**

48 Esplanade Jacques Baudot
Rue du Sergent Blandan
CO 900 19
54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 94 51 78
caue@caue54.departement54.fr

www.caue54.fr

OBJET DU CONCOURS

En temps de confinement, nos vies ont été brutalement circonscrites à l'espace du logement. Ces circonstances particulières nous ont amenés à en apprécier davantage les qualités... et à en ressentir plus fortement les défauts.

Qui n'a pas rêvé, alors qu'il occupait un appartement de centre-ville sans balcon, d'un jardin ou d'une terrasse ensoleillés ? Sans parler de l'exiguïté ou du surpeuplement de certains logements : le besoin d'extérieur devient alors vital. Déjà, une tendance à l'exode urbain semble se dessiner, au profit de la maison individuelle. Ainsi, malgré les nombreuses vertus urbaines que l'on peut attribuer à la densité, la question de l'habitat en centre ancien se pose déjà en ces termes.

Comment renforcer le lien à l'extérieur par l'optimisation de l'espace de la fenêtre ? Comment projeter l'intérieur vers la rue ou faire entrer l'extérieur dans son logement ? Comment le cadre de la fenêtre peut-il accueillir de nouveaux usages et proposer de nouveaux espaces de vie et de sociabilité ? Un espace de travail, de jeu, un bain de soleil, un potager suspendu, etc. Le CAUE de Meurthe-et-Moselle propose d'alimenter le débat à travers la seconde édition du concours d'idées « Micro-architecture[s] ».

Au delà du contexte post-confinement, cette réflexion interroge la capacité d'une micro-architecture à améliorer la qualité de vie dans des logements de centres anciens de diverses typologies : hypercentre urbain, centre-bourg, immeubles du XVIII^e ou des années 1950, etc. Il s'agira donc de proposer un système adaptable à ces différentes architectures (proportions et dimensions des fenêtres, structures, matérialités, modénatures...)

En inventant de nouvelles manières d'habiter la fenêtre, il s'agira également de questionner le lien du logement à l'espace public. A ce titre, les propositions formulées pourront s'affranchir des règles d'urbanisme en vigueur (occupation du domaine public, extension en façade, etc.). Dans ce cas, les projets devront être réversibles et proposer des solutions intelligentes concernant l'ancrage au bâtiment existant.

Qu'ils soient pérennes ou éphémères, à échelle architecturale ou d'ordre mobilier, les projets proposés devront être montables dans un temps limité à une journée, par 3 ou 4 personnes. Ce dernier point doit inciter à proposer des projets de qualité accessibles au plus grand nombre et permettant d'améliorer l'habitat avec des moyens limités.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

Le concours est ouvert aux étudiants en architecture et design ; ainsi qu'aux architectes et designers récemment diplômés (moins de deux ans). En cas d'inscription en équipe, un mandataire devra être désigné. Il sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur.

Pour participer, l'inscription est obligatoire avant le **2 octobre 2020**. Le formulaire d'inscription (p.6-7) est à compléter et renvoyer par voie électronique (**abrantonne@caue54.departement54.fr** et **clamelliere@caue54.departement54.fr**). L'inscription sera confirmée par les organisateurs, qui attribueront à chaque candidat/équipe un **numéro à faire figurer sur les éléments de rendu** permettant d'anonymiser les propositions.

PIÈCES À DISPOSITION DES CANDIDATS

Afin de garantir une évaluation équitable des projets, une mise en situation sur un appartement type en centre ancien sera demandée. Un certain nombre de documents sera mis à disposition des candidats, pour la situation de projet proposée :

- Plans et coupes schématiques (typologie, proportions et dimensions),
- Élévation de la façade sur rue (typologie, matérialité, modénature),
- Perspective intérieure de la pièce,
- Maquette de mise en page type des A3 attendus.

ÉLÉMENTS DE RENDU ATTENDUS

Dans un souci d'égalité de traitement des candidatures, il est attendu de chaque équipe les mêmes éléments de rendu (modes d'expression graphique libres) :

- Cinq planches imprimées format A3 vertical (voir gabarit type), contenant :
 - un plan (1:20^e) ;
 - une élévation **sur rue**, si le projet est visible en façade (1:20^e),
ou intérieure, si le projet n'est pas visible à l'extérieur (1:20^e) ;
 - une coupe transversale (1:20^e) ;
 - une série d'axonométries (éclatées ou non, selon le projet) permettant de comprendre les étapes de montage du projet ainsi que son principe constructif ;
 - deux perspectives de mise en situation du projet (une intérieure et une extérieure) ;
 - une axonométrie du projet adapté à la façade n°2.
- Une note explicative du projet (5000 signes maximum) sur format A4 pouvant être illustrée ;
- Un dossier numérique avec les documents présentés en bonne définition (300 ppp).

MODALITÉS DE RENDU

Les expéditions (ou dépôt contre récépissé) des documents au CAUE de Meurthe-et-Moselle sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets ; ils déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, et les dossiers arrivés hors délais.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

Le déroulement de l'opération se fera selon le planning suivant :

- 10 septembre 2020 : lancement officiel à partir du site internet du CAUE 54,
- 2 octobre 2020 : date limite des inscriptions,
- 13 novembre 2020 : date limite de remise des travaux par les candidats,
- décembre 2020 : réunion du jury,
- janvier 2021 : diffusion des résultats et remise des prix.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à ce calendrier prévisionnel.

PRIX

Le concours prévoit la désignation d'un lauréat qui se verra remettre un prix de 600 euros, d'un deuxième prix (450 euros), d'un troisième prix (350 euros) et de mentions spéciales (200 euros chacune). En cas de participation par équipe, le chèque sera attribué au mandataire. Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions. Le jury est souverain quant à l'attribution des prix.

COMPOSITION DU JURY

Un jury composé d'une diversité de profils (professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, enseignants, partenaires institutionnels) étudiera les différentes propositions et désignera les trois lauréats.

Ce jury sera présidé par un représentant du CAUE de Meurthe-et-Moselle.

Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à une cérémonie de remise des prix et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués par le jury selon ces critères d'évaluation :

- Inventivité dans les usages proposés ;
- Qualités architecturales du projet ;
- Principe d'adaptabilité du projet à différents types de fenêtre ;
- Principe constructif et facilité de montage.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation au concours d'idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au CAUE de Meurthe-et-Moselle uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par le code de la propriété intellectuelle, sans limitation de durée).

Le CAUE de Meurthe-et-Moselle aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions. Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.



« FENÊTRES HABITÉES »

CONCOURS D'IDÉES MICRO-ARCHITECTURE[S] #2

Fiche d'inscription

MANDATAIRE

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

ASSOCIÉS (facultatifs)

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

* Joindre une copie de la carte d'étudiant ou du diplôme.



Nom

Prénom

Adresse

CP Ville Pays

Téléphone

Mail

Profession / Statut*

* Joindre une copie de la carte d'étudiant ou du diplôme.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e) (nom, prénom du mandataire), m'engage à répondre à l'appel à idées et déclare accepter les conditions de cet appel à idées y compris pour la publication et diffusion des propositions.

Fait àle

Signature du mandataire